

DE L'ÉQUIPEMENT « RÊVÉ » À L'ENGAGEMENT TOTAL DANS LES APSA

Des regards qui s'illuminent, des corps qui investissent les lieux avec enthousiasme, des waouh, des « *c'est trop beau!* », suivis de progrès considérables dans l'acquisition de la culture des APSA: voilà ce dont témoignent dans ce *Contre Pied* des enseignant-e-s d'EPS qui ont obtenu, souvent de haute lutte syndicale, des installations sportives à hauteur des exigences d'un enseignement de qualité. Est-ce à dire que cette situation est observable sur l'ensemble du territoire?

Des inégalités à surmonter

Hélas, démocratisation et égalité d'accès à des équipements sportifs et artistiques modernes, fonctionnels, variés et à l'esthétique recherchée sont loin d'être à l'ordre du jour. Des études qui en témoignent, alors qu'elles datent de la décennie 2000, sont toujours d'une brûlante actualité. Ainsi en 2002, dans son rapport au Premier ministre L. Jospin (*Les équipements sportifs en France*), Laurent Cathala écrivait qu'en devenant une discipline à part entière de par son intégration à l'éducation nationale en 1981, l'EPS imposait une « *exigence d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire* ». Mais il pointait les principales difficultés à surmonter pour nombre d'établissements d'installations couvertes et leur éloignement; inégalité de répartition de piscines couvertes sur le territoire; difficultés de déplacements sur des sites naturels pour les activités de pleine nature; activités artistiques et sports de combats pâtissant d'installations inadaptées... Il déplorait que le poids de l'histoire et de ses influences multiples et successives (militaires, hygiénistes et médicales, sportives) demeurent encore fortement inscrites dans la conception des équipements sportifs existants. La proposition « *que l'État prenne l'initiative d'impulser une opération nationale de création, de rénovation et de modernisation des équipements sportifs* », estimant qu'« *une participation de l'État à hauteur de 30%, pour la création d'équipements, permettrait une remise à niveau du patrimoine sportif en France* », est restée lettre morte... En 2008, c'est la députée Valérie Fourneyron qui écrivait à propos du budget des sports et des équipements sportifs: « *l'EPS n'a pas toujours toute sa place dans les équipements sportifs* »... « *Il n'est*

pas possible de pratiquer l'EPS dans des espaces vétustes. De fait ils conditionnent la qualité de l'EPS. En ce domaine plus que dans un autre, on mesure l'importance du rapport entre les moyens et la fin ». Ajoutons que ce sous équipement touche davantage les milieux sociaux et territoires hexagonaux déjà défavorisés...

Une démocratisation à gagner

La nature, la qualité, la modernité, l'esthétique des équipements sportifs et artistiques conçus pour les productions de haut niveau, ne sont pas seulement l'expression d'une fonctionnalité maximum reconnue comme indispensable à la création des formes les plus abouties des performances. Elles sont aussi le témoignage de la grande importance que la société leur accorde. Rayonnement national et international, comme plus-value économique, sont bien sûr de puissants moteurs, mais le droit fondamental à l'éducation pour toutes et tous ne mérite-t-il pas un respect tout aussi impératif même si, en termes d'installations sportives pour l'EPS et le sport de masse, cela doit se traduire par des conceptions architecturales adaptées? Quand Philippe Meirieu dit qu'« *une école préfigure toujours un projet de société* »¹, ne sommes-nous pas en droit de nous demander si le manque d'installations sportives, leur vétusté, leur inadaptation... dénoncés depuis si longtemps sans que les pouvoirs publics n'y remédient, ne préfigurent pas également le peu de cas que cette société accorde à l'enseignement de l'EPS et plus généralement à la démocratisation de la pratique des APSA? Quand il avait en charge les grands lycées « historiques » qui ont vu des générations d'élèves bénéficier de 5 h d'EPS hebdomadaires, l'État a su soigner « son élite scolaire ». Il a doté ces établissements d'authentiques installations sportives variées, nombreuses, de qualité et intra-muros: en général 1 ou 2 gymnases, 1 ou 2 salles spécialisées ou semi-spécialisées, un bassin de natation, des aires d'athlétisme et des terrains pour le foot et le rugby. Pourquoi, alors qu'il se targue d'amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat, l'État n'aurait-il pas les mêmes égards envers les 1250 h d'EPS obligatoires tout au long de la scolarité (550 h dans le 1^{er} degré et 700 h dans le second degré)? Or nombre de nouveaux établissements sont construits sans équipements



sportifs intra-muros, laissant l'enseignement obligatoire de l'EPS à la merci des possibilités matérielles existantes – et du bon vouloir – de communes, communautés de communes et propriétaires privés qui, très souvent, ne disposent pas d'équipements pensés et conçus pour des conditions scolaires spécifiques. En effet les effectifs y sont souvent lourds – jusqu'à 35 voire plus – constitués de filles et garçons à compétences initiales et motivations très hétérogènes ; leurs évolutions morphologiques tout au long de la scolarité sont considérables ; la construction des personnalités respectives a des incidences importantes sur leur goût plus ou moins prononcé pour l'engagement physique. Les conditions matérielles d'activité disponibles aux différentes étapes du cursus scolaire ont donc un rôle essentiel à jouer pour une véritable entrée en culture dans les APSA.

Des espaces qui freinent voire dénaturent l'entrée en culture

Il n'est pas rare de voir deux salles de classe réunies, un préau « aménagé », un hangar glacial en hiver et étouffant en été, des tracés de hand-ball, basket, volley et pistes de courses sur une cours bitumée balayée par la pluie et le vent ou réceptacle d'une chaleur intense, etc. considérés par les collectivités locales et territoriales en charge des écoles, collèges et lycées, comme convenants pour l'EPS. Enseigner dans des espaces si peu adaptés à la pratique des APSA c'est être contraint, parfois, de demander aux élèves de réfréner leur engagement physique pour ne pas mettre en jeu leur sécurité. Les exemples foisonnent de conditions matérielles qui entravent l'engagement plein et entier dans l'activité, voire dénaturent le rapport à l'essence même des APSA, entraînant des inégalités d'apprentissages considérables et un manque d'appétence, de respect pour notre

« Évoluer en EPS dans un espace sportif accueillant et fonctionnel c'est avant tout permettre au jeune de construire, quels que soient son appétence initiale et son niveau de pratique, son propre imaginaire sportif et artistique. »

discipline. Comment faire comprendre et accepter à la jeunesse des conditions de travail aussi indignes et aussi inégales d'un établissement à l'autre, souvent dans une même commune, pour un enseignement pourtant obligatoire et évalué tout au long de la scolarité quand elle voit de plus, par médias interposés, que les formes les plus abouties de ces activités se déroulent dans des installations sportives à la fonctionnalité et à l'esthétique maximales ? N'aurait-elle droit de rêver que devant des écrans ou par sportif-ves et artistes de haut niveau interposés ?

Des équipements à la fois sportifs, artistiques et créateurs d'imaginaire

Évoluer en EPS dans un espace sportif accueillant et fonctionnel c'est avant tout permettre au jeune de construire, quels que soient son appétence initiale et son niveau de pratique, son propre imaginaire sportif et artistique. C'est aussi mettre en cohérence les éléments les plus essentiels des connaissances produites par l'humanité dans le domaine des APSA avec la dénomination scolaire de l'APSA enseignée et celle de la

pratique sociale hors de l'école. Faire évoluer les jeunes dans des équipements dont la conception s'apparente à celle qui permet de créer les formes les plus abouties est un moteur essentiel à l'envie de chacun-e de construire sa propre performance, de la travailler sans cesse, de l'évaluer, de la dépasser à l'infini. Au même titre que les activités de pleine nature trouvent pleinement leur sens au cours de temps regroupés ou stages en montagne, en mer, en rivière, forêt, etc., les activités artistiques devraient pouvoir trouver des temps d'expression sur des scènes et sous des chapiteaux de cirque. Des installations sportives, des lieux artistiques, des espaces naturels qui font « rêver » l'élève, qui génèrent l'enthousiasme et offrent une fonctionnalité maximale à chaque étape de la scolarité conditionnent notre exigence que notre jeunesse acquière un haut niveau de connaissance.



Des installations sportives qui favorisent un temps maximum de pratique

Cela nécessite une augmentation conséquente des surfaces d'évolution pour répondre à la mise en activité simultanée de tout le groupe, quelle que soit son importance numérique : il faut pousser les « murs ». La configuration des espaces doit permettre d'accueillir de manière optimale, dans un même équipement, plusieurs APSA. Des espaces divisibles en sous-espaces de dimensions variées, modulables en fonction de l'âge et des habiletés motrices des pratiquant-e-s, donnent le temps et la possibilité de s'investir pleinement dans son rapport aux autres et d'identifier ses propres possibilités comme ses manques. Ils faut des multi-terrains de dimensions variées ; des couloirs d'élans et fosses de réceptions multiples pour les sauts ; des aires de lancers démultipliées ; des profondeurs de bassins de natation variées ; des possibilités infinies d'agencements d'une SAE ; des ateliers de gymnastique sportive modulables ; des espaces d'activités artistiques (danse, cirque) permettant de multiples configurations chorégraphiques et de créer des jeux de « scène », de rôles... Optimiser le temps de pratique c'est aussi disposer de technologies et matériaux favorisant des « changements de décors » très rapides.²

Des installations sportives qui permettent d'entrer en connaissance avec l'essence des APSA

La délimitation systématique des espaces et sous-espaces au moyen de tracés permanents est indispensable à l'acquisition des notions d'espaces, de temps et autres contraintes réglementaires spécifiques à chaque activité socialement constituée. Des dégagements autour des aires d'activité favorisent le travail en amplitude, puissance et prise de risque des élèves au fur et à mesure de l'évolution de leurs habiletés motrices, techniques et tactiques et de leurs modifications physiques et physiologiques. C'est apprendre à inscrire et organiser son action, comme celle des autres, dans son propre terrain, à identifier précisément le camp adverse, à circonscrire sa course à pied ou sa nage dans un couloir donné, son élan dans une zone donnée et son saut dans une aire délimitée... et développer ainsi, de façon optimale,

les repères spatio-temporels propres à chaque APSA, ainsi que dans le cadre des compétitions du sport scolaire. La fonctionnalité et mise en sécurité optimale des aires d'évolution terrestre, aquatique et aérienne offre la possibilité d'explorer les limites de ses capacités motrices, de tenter de les dépasser à travers des apprentissages toujours plus poussés. Il en va de la nécessité de sols répondant respectivement aux exigences de souplesse, de restitution d'énergie, d'amortissement des chocs, de confort, de glissance, de brillance, de toxicologie... Les systèmes d'éclairages artificiels et naturels doivent favoriser la perception visuelle dans toutes les dimensions et le traitement acoustique des installations permettre d'être entendus et écoutés sans interférences extérieures majeures. Les systèmes de climatisation

chaude et froide sont indispensables à l'engagement total dans l'activité, à condition qu'ils n'engendrent pas des mouvements d'airs susceptibles d'influer sur des trajectoires de balles ou d'engins.²

Des implantations intra-muros pour tous usagers, collectivement conçues

L'implantation intra-muros des équipements pour l'EPS est fondamentale, tant du point de vue de l'effectivité du temps dédié à la pratique que de la maîtrise de configuration des espaces et du planning d'utilisation pendant le temps scolaire et l'AS. Imaginons que tous les établissements de l'hexagone et outre-mer disposent, dans leur enceinte, de toutes les installations indispensables à un enseignement d'EPS de grande qualité (hormis celles qui nécessitent des sites ou espaces spécifiques) : situées en limite de clôture avec une entrée spécifique sur l'espace public, nous pensons pouvoir affirmer qu'elles permettraient à tous les autres usagers de disposer, hors temps scolaire et AS, d'un nombre d'équipements suffisants pour répondre à l'ensemble des pratiques associatives. Dans le même temps, l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire serait assurée.

Une collaboration étroite avec architectes et maîtres d'œuvres à chaque étape du projet de construction, réhabilitation, agrandissement, modernisation, est fondamentale. Des collègues en témoignent dans ce *Contre Pied*.

Nous souscrivons pleinement aux conceptions de l'architecte Patrick Bouchain³ qui dit qu'il faut habiter le lieu pour pouvoir y faire de l'architecture et pense qu'on ne crée que collectivement. Pour lui « *l'architecture doit être accompagnée d'une grande diversité d'études et de connaissances* ». C'est ce que nous prônons avec force, pour que la nature des équipements sportifs et artistiques soit réellement à la hauteur des grandes ambitions éducatives que nous nourrissons pour le système scolaire et du service public du sport que nous défendons. ♦ **Martine Le Ferrand**

1. Interview dans journal *L'Humanité* des 18,19, 20 janvier 2019.

2. Le SNEP FSU a décliné et développé ces propositions dans 5 ouvrages à consulter sur son site équipements.

3. Abdelkader Damani, *Patrick Bouchain. L'architecture comme relation*, Actes Sud.